

Nombre de délégués élus au Comité syndical : 60
Délégués présents : 31
Absents : 29

Vote(s) pour : 31
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0
Pouvoir(s) : 0

Date de convocation : 30 novembre 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 7 décembre 2023

* * *

Sous la présidence de Monsieur Henri HASSER, Président du Syndicat mixte
Secrétaire de séance : Madame Marilyne WEBERT, Déléguée Titulaire du Syndicat mixte

Délibération n°2023-02-0712 : Installation de Madame Pauline SCHLOSSER en qualité de Déléguée Titulaire pour Metz Métropole en remplacement de Monsieur Xavier BOUVET

Exposé des motifs

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les statuts du Syndicat mixte du SCoTAM modifiés par Arrêté Inter-Préfectoral n°2017-DCL/1-025 du 2 juin 2017,

VU la délibération du 2 octobre 2023 du Conseil métropolitain de Metz Métropole désignant Madame Pauline SCHLOSSER en qualité de Déléguée Titulaire au Syndicat mixte du SCoTAM à la suite de la démission de Monsieur Xavier BOUVET de ses fonctions de Conseiller métropolitain titulaire,

CONSIDERANT la nécessité de pourvoir un siège de Délégué Titulaire devenu vacant,

Délibération

Le Bureau entendu,
Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

DECLARE Madame Pauline SCHLOSSER installée dans sa fonction de Déléguée Titulaire au Syndicat mixte chargé de l'élaboration et du suivi du SCoTAM pour Metz Métropole.

CHARGE le Président du Syndicat mixte du SCoTAM de transmettre la présente délibération au Président de Metz Métropole.



Le Président
Monsieur Henri HASSER

Pour extrait conforme
Metz, le 7 décembre 2023

La secrétaire de séance
Madame Marilyne WEBERT

